

(N^o 29.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1895-1896.

Projets de Loi tendant à accorder la naturalisation ordinaire.

*(Voir les n^{os} 281 et 339, session de 1894-1895, 14, 51, 52, 83, 89, 91 et 120,
session de 1895-1896, de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

I.

Vu la demande du sieur LUCIEN-JOSEPH ALBERT, employé aux colonies de bienfaisance, à Hoogstraeten (Anvers), né à Baarle-Nassau (Pays-Bas), le 15 avril 1863, tendant à obtenir la naturalisation ordinaire ;

Attendu que le pétitionnaire a justifié des conditions d'âge et de résidence exigées par l'article 3 de la loi du 6 août 1884 ;

Attendu que les formalités prescrites par l'article 6 de la même loi ont été observées,

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La naturalisation ordinaire est accordée au sieur LUCIEN-JOSEPH ALBERT.

La formule qui précède est applicable à chacune des demandes suivantes :

II.

MATHIEU COELEN, négociant, à Hamoir (Liège), né à Neeritter (Pays-Bas), le 3 juin 1855.

(2)

III.

GUSTAVE-JOSEPH DELOOR, instituteur libre, à Saint-Gilles (Brabant), né à Houtkerque (France), le 3 janvier 1843.

IV.

JEAN-LOUIS ÉTIENNE, employé au chemin de fer du Grand-Central belge, à Louvain (Brabant), né à Paris, le 7 septembre 1841.

V.

EUGÈNE HAENTGES, sergent volontaire au 6^e de ligne, à Namur, né à Sanem (grand-duché de Luxembourg), le 16 juin 1872.

VI.

RÉGINE LEHMANN, institutrice, à Bruxelles, née à Westhofen (Allemagne), le 30 avril 1874.

VII.

MARIE-PHILOMÈNE LOUIS, institutrice primaire, au Pecq (Hainaut), née à Geistkirch (Allemagne), le 21 janvier 1873.

VIII.

GUILLAUME-ÉDOUARD ROSKAM, sculpteur, à Schaerbeek (Brabant), né à Amsterdam (Pays-Bas), le 23 septembre 1854.

IX.

EUGÈNE-GUSTAVE VIRIOT, mécanicien, à Mévergnies (Hainaut), né à Lille (France), le 17 août 1860.

Bruxelles, le 19 mars 1896.

Les Secrétaires,
JULES DE BORCHGRAVE.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
A. BEERNAERT.